

**IRAK**

**La libération de prisonniers politiques est encourageante, mais beaucoup reste à faire**

*Index AI : MDE 14/017/02*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Dans une lettre envoyée aujourd'hui (lundi 21 octobre 2002) au gouvernement irakien, Amnesty International s'est félicitée de la libération de prisonniers politiques qui aurait eu lieu en Irak, tout en demandant que le nom de tous les prisonniers politiques qui auraient bénéficié de cette amnistie soit précisé sans délai.

Le Conseil de commandement de la révolution, plus haute instance de l'exécutif en Irak, a diffusé le 20 octobre un décret d'amnistie signé par le président Saddam Hussein et ordonnant la libération de tous les prisonniers politiques dans un délai de quarante-huit heures. Figuraient parmi les personnes devant être libérées les ressortissants arabes détenus dans les prisons irakiennes, parmi lesquels 80 Jordaniens. La télévision irakienne a montré des images de la libération de dizaines de détenus de la prison d'Abou Ghraïb à Bagdad. Selon certaines informations, l'amnistie inclut les condamnés à mort, y compris les personnes condamnées par contumace et vivant à l'étranger, mais elle exclut les prisonniers reconnus coupables d'espionnage au profit d'autres pays.

Amnesty International fournit depuis des années des éléments prouvant que des violations manifestes des droits humains sont commises à grande échelle contre tous les secteurs de la société irakienne. Perpétrées par des membres de l'armée, des services de renseignements et des forces de sécurité, ces violations prenaient la forme de « disparitions » de milliers de personnes ; de recours généralisé à la peine capitale ; d'exécutions extrajudiciaires ; d'arrestations arbitraires ; de détentions prolongées sans inculpation ni jugement ; de procès iniques au secret ; de torture systématique des opposants politiques présumés ; de châtiments judiciaires cruels, inhumains et dégradants ; d'incarcérations de prisonniers d'opinion et d'expulsions.

Les victimes des violations des droits humains recensées par Amnesty International étaient le plus souvent des

opposants politiques présumés, y compris des membres de l'armée et des forces de sécurité ou d'anciens militaires soupçonnés de comploter contre le gouvernement ; des proches de membres de l'opposition réfugiés à l'étranger et des membres de groupes religieux ou ethniques minoritaires, en particulier des Kurdes ou des musulmans chiites.

Dans la lettre qu'elle a envoyée au gouvernement irakien, l'organisation a demandé des précisions sur le sort réservé aux milliers de personnes ayant été victimes de « disparitions » dans les années 80. Elle a cherché également à savoir ce qu'étaient devenues les personnes ayant « disparu » après la guerre du Golfe en 1991, parmi lesquelles 600 Koweïtiens et ressortissants d'autres États ainsi que 106 prêtres et étudiants chiites arrêtés à Najaf dans le sud du pays. L'organisation de défense des droits humains a demandé en outre au gouvernement irakien de supprimer immédiatement les lois et pratiques ayant donné lieu à des violations massives des droits humains en Irak. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter le site web [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)**